

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil treize, le 3 avril, à 20 h, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SUSSAC, sous la Présidence de Mme Claude COUDRIER, Présidente.

Date de convocation des membres du Conseil : 27 mars 2013

Nombre de membres en exercice : 34

Etaient présents : ANDRIEUX Fernand, BARA Alexandre, BELLIER J.C., BONNICHON Béatrice,, CARRIAT Béatrice, CHATENET Henri CLIQUET Bernard, COUDRIER Claude, DAUDE Dominique, DIDIERRE Jean-Gérard, FAURE Gisèle, FORESTIER Joël, FOUR Franck, FRACHET Lucien, LORMAND Nadine, LAPAQUETTE Jean, LASSUS Jean-Claude, LAVAUD Henri, QUERCY Philippe, FOUCHER Gregory MONTAUDON Marc, MONZAUGE Christian, PELINARD Colette, PIEDFORT Mireille, PORTEFAIX Olivier,, SAUTOUR Jean-Claude, JARRAUD Jeanine, ZRAK Marie-Hélène.

Absents représentés : MONTAUDON André par FOUCHER Gregory, LAFARGE Thierry par LORMAND Nadine, LE GOUFFE Yves par QUERCY Philippe VIGUIE Michel par JARRAUD Jeanine,

Absents non représentés : COUEGNAS David, PEYROUT Jean-Jacques, QUANTY Alain, TESSEYRE Geneviève, VERGER Roland,

Absents excusés : PATELOUP Jean-Claude, ,

Secrétaires de séance : CARRIAT Béatrice, FOUCHER Gregory.

**OBJET : Délibération n°2013-13/ COMPTES DE GESTION 2012**

Le Conseil communautaire,

- ❖ Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,
- ❖ Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2012, lors de la présente séance, concernant le budget principal de la Communauté de communes et les budgets annexes « Immeubles locatifs », ZAE, Boulangerie et «S.P.A.N.C.»,
- ❖ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ❖ Considérant que les comptes de gestion du Receveur sont conformes aux comptes administratifs 2012,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2012, pour le BUDGET PRINCIPAL de la Communauté de Communes Briance-Combade et pour les BUDGETS ANNEXES « Immeubles locatifs », Z.A.E., Boulangerie et «S.P.A.N.C.», par M. LOUVET Arnaud, Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET : Délibération n°2013-14/COMPTES ADMINISTRATIFS 2012**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Colette PÉLINARD, vice-présidente, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2012, dressés par Madame Claude COUDRIER, Présidente, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré qui se résument ainsi :

C.A. 2012	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
	dépenses	dépenses ou déficit / recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2012</b>						
Résultats reportés		191 927,38		362 405,35		554 332,73
Opérations de l'exercice	1 843 470,43	2 112 867,67	637 411,68	560 323,41	2 480 882,11	2 673 191,08
<b>TOTAUX</b>	<b>1 843 470,43</b>	<b>2 304 795,05</b>	<b>637 411,68</b>	<b>922 728,76</b>	<b>2 480 882,11</b>	<b>3 227 523,81</b>
Résultats de clôture		461 324,62		285 317,08		746 641,70
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE IMMEUBLES LOCATIFS 2012</b>						
Résultats reportés			73 746,76		73 746,76	
Opérations de l'exercice	21 381,92	31 169,65	154 012,15	166 597,95	175 394,07	197 767,60
<b>TOTAUX</b>	<b>21 381,92</b>	<b>31 169,65</b>	<b>227 758,91</b>	<b>166 597,95</b>	<b>249 140,83</b>	<b>197 767,60</b>
Résultats de clôture		9 787,73	61 160,96		51 373,23	
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE Z.A.E. 2012</b>						
Résultats reportés			51 648,53			
Opérations de l'exercice	115 172,05	112 804,69	128 274,67	107 685,67		
<b>TOTAUX</b>	<b>115 172,05</b>	<b>112 804,69</b>	<b>179 923,20</b>	<b>107 685,67</b>	<b>295 095,25</b>	<b>220 490,36</b>
Résultats de clôture	2 367,36		72 237,53		74 604,89	
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE BOULANGERIE 2012</b>						
Résultats reportés		5 118,00		3 441,29		
Opérations de l'exercice	10 475,10	8 028,00	2 938,87	5 326,32		
<b>TOTAUX</b>	<b>10 475,10</b>	<b>13 146,00</b>	<b>2 938,87</b>	<b>8 767,61</b>	<b>13 413,97</b>	<b>21 913,61</b>
Résultats de clôture		2 670,90		5 828,74		8 499,64
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SPANC 2012</b>						
Résultats reportés		899,00	0,00	0,00		
Opérations de l'exercice	13 580,00	12 591,00	0,00	0,00		
<b>TOTAUX</b>	<b>13 580,00</b>	<b>13 490,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 580,00</b>	<b>13 490,00</b>
Résultats de clôture		-90,00		0,00		-90,00
Restes à réaliser			0,00		0,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>-90,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-90,00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>-90,00</b>		<b>0,00</b>		<b>-90,00</b>

constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. *Le tableau complet comprenant les restes à réaliser figure au verso de la présente.*

C.A. 2012 LIBELLÉ	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2012</b>						
Résultats reportés		191 927,38		362 405,35		554 332,73
Opérations de l'exercice	1 843 470,43	2 112 867,67	637 411,68	560 323,41	2 480 882,11	2 673 191,08
<b>TOTAUX</b>	1 843 470,43	2 304 795,05	637 411,68	922 728,76	2 480 882,11	3 227 523,81
Résultats de clôture		461 324,62		285 317,08		746 641,70
Restes à réaliser			741 864,00	238 129,00	741 864,00	238 129,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>		461 324,62	741 864,00	523 446,08	741 864,00	984 770,70
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		461 324,62	218 417,92			242 906,70
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE IMMEUBLES LOCATIFS 2012</b>						
Résultats reportés			73 746,76		73 746,76	
Opérations de l'exercice	21 381,92	31 169,65	154 012,15	166 597,95	175 394,07	197 767,60
<b>TOTAUX</b>	21 381,92	31 169,65	227 758,91	166 597,95	249 140,83	197 767,60
Résultats de clôture		9 787,73	61 160,96		51 373,23	
Restes à réaliser			15 470,00	24 600,00		9 130,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	21 381,92	31 169,65	243 228,91	191 197,95	264 610,83	222 367,60
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		9 787,73	52 030,96		42 243,23	
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE Z,A,E, 2012</b>						
Résultats reportés			51 648,53			
Opérations de l'exercice	115 172,05	112 804,69	128 274,67	107 685,67		
<b>TOTAUX</b>	115 172,05	112 804,69	179 923,20	107 685,67	295 095,25	220 490,36
Résultats de clôture	2 367,36		72 237,53		74 604,89	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>		0,00	72 237,53		74 604,89	0,00
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		0,00	72 237,53		74 604,89	
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE BOULANGERIE 2012</b>						
Résultats reportés		5 118,00		3 441,29		
Opérations de l'exercice	10 475,10	8 028,00	2 938,87	5 326,32		
<b>TOTAUX</b>	10 475,10	13 146,00	2 938,87	8 767,61	13 413,97	21 913,61
Résultats de clôture		2 670,90		5 828,74		8 499,64
Restes à réaliser			0,00		0,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0,00	2 670,90	0,00	5 828,74	0,00	8 499,64
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		2 670,90		5 828,74		8 499,64
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SPANC 2012</b>						
Résultats reportés		899,00	0,00	0,00		
Opérations de l'exercice	13 580,00	12 591,00	0,00	0,00		
<b>TOTAUX</b>	13 580,00	13 490,00	0,00	0,00	13 580,00	13 490,00
Résultats de clôture		-90,00		0,00		-90,00
Restes à réaliser			0,00		0,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0,00	-90,00	0,00	0,00	0,00	-90,00
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		-90,00		0,00		-90,00

**OBJET : Délibération n°2013-15/AFFECTATION RÉSULTAT 2012/BUDGET PRINCIPAL**

**Budget principal** : le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2012 est de **461 324,62 €**. Madame la Présidente propose de l'affecter de la manière suivante sur le budget de 2013 :

<b>FONCTIONNEMENT exercice 2012 Budget principal</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2012</b>	
Résultat de l'exercice	269 397,24 €
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du CA N-1)	191 927,38 €
<b>Total résultat à affecter</b>	<b>461 324,62 €</b>
<b>INVESTISSEMENT exercice 2012</b>	
<b>Solde d'exécution d'investissement</b>	
D001 : besoin de financement	77 088,27 €
R001 : excédent de financement	
Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du CA N-1)	362 405,35 €
<b>SOLDE CUMULÉ</b>	<b>285 317,08 €</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement	-503 735,00 €
Besoin de financement	<b>218 417,92 €</b>
Excédent de financement	
<b>AFFECTATION sur exercice 2013(461324,62 € à affecter)</b>	
Affectation en réserves - R1068 en investissement	270 000,00 €
Report au fonctionnement R002	191 324,62 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les résultats de l'exercice 2012 seront affectés comme suit :

- Affectation en réserves - R1068 en investissement : **270 000,00 €**
- Report au fonctionnement R002 : **191 324,62 €**

**OBJET : Délibération n°2013-16/AFFECTATION RÉSULTAT 2012/BUDGET LOGEMENTS**

**Budget logements** : le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2012 est de **9 787,73 €**. Madame la Présidente propose de l'affecter de la manière suivante sur le budget de 2013 :

<b>FONCTIONNEMENT exercice 2012 LOGEMENTS</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1</b>	
Résultat de l'exercice	9 787,73 €
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du CA N-1)	0,00 €
<b>Total résultat à affecter</b>	<b>9 787,73 €</b>
<b>INVESTISSEMENT exercice 2012</b>	
<b>Solde d'exécution d'investissement</b>	
Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du CA N-1)	-73 746,76 €
D001 : besoin de financement	61 160,96 €
R001 : excédent de financement	
Solde des restes à réaliser d'investissement	9 130,00 €
Besoin de financement	52 030,96 €
Excédent de financement	
<b>AFFECTATION sur exercice 2013</b>	
Affectation en réserves - R1068 en investissement	9 787,73 €
Report au fonctionnement R002	0,00 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les résultats de l'exercice 2012 seront affectés comme suit :

- Affectation en réserves - R1068 en investissement : **9 787,73 €**
- Report au fonctionnement R002 : **0 €**

**OBJET : Délibération n°2013-17/AFFECTATION RÉSULTAT 2012/BUDGET BOULANGERIE**

**Budget BOULANGERIE** : le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2012 est de **2 670,90 €**. Madame la Présidente propose de l'affecter de la manière suivante sur le budget de 2013 :

<b>FONCTIONNEMENT EXERCICE 2012</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat de l'exercice	-2 447,10 €
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du CA N-1)	<b>5 118,00 €</b>
<b>Total résultat à affecter</b>	<b>2 670,90 €</b>
<b>INVESTISSEMENT EXERCICE 2011</b>	
Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du CA N-1)	3 441,29 €
Résultat de l'exercice	2 387,45 €
D001 : besoin de financement	
R001 : excédent de financement	5 828,74 €
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	€ -
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement de l'investissement	<b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION sur exercice 2012</b>	
Affectation en réserves - R1068 en investissement	
Report au fonctionnement R002	<b>2 670,90 €</b>

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les résultats de l'exercice 2012 seront affectés comme suit :

- Affectation en réserves - R1068 en investissement : **0 €**
- Report au fonctionnement R002 : **2 670,90 €**

**OBJET : Délibération n°2013-18 : T.E.O.M.**

Madame la Présidente rappelle qu'il appartient au Conseil communautaire de voter un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.).

Il est proposé de fixer le taux de TEOM pour 2013 dans les conditions suivantes :

<b>Zone de perception</b>	<b>Bases prévisionnelles</b>	<b>Produit attendu</b>	<b>TAUX</b>
<b>Zone unique</b>	<b>3 856 118</b>	<b>510 936</b>	13,25%

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de conserver pour l'exercice 2013 le taux de TEOM existant, soit 13,25 % pour un produit attendu de 510 936 €.

**OBJET : Délibération n°2013-19 : TAUX D'IMPOSITION**

Madame la Présidente rappelle qu'il appartient au Conseil communautaire de voter les taux d'imposition suivants. Les bases communiquées par l'administration fiscale s'établissent comme suit :

	<b>Bases prévisionnelles 2013</b>	<b>Taux 2012</b>	<b>Produit attendu 2013</b>
<b>Cotisation Foncière Entreprises C.F.E.</b>	691 300	25,01%	<b>172 894</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	5 030 000	8,88 %	<b>446 664</b>
<b>Taxe foncière bâti</b>	3 838 000	0,323 %	<b>12 397</b>
<b>Taxe foncière non bâti</b>	363 400	4,19%	<b>15 226</b>

Il est proposé de reconduire les taux pratiqués en 2012.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de reconduire pour l'exercice 2013 les taux existants, soit :

- Cotisation Foncière Entreprises C.F.E : **25,01%**
- Taxe d'habitation : **8,88 %**
- Taxe foncière bâti : **0,323 %**
- Taxe foncière non bâti : **4,19%**

pour des produits attendus tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus.

**OBJET : Délibération n°2013-22/STATUTS MONTS ET BARRAGES/MODIFICATION:**

Madame la Présidente informe le Conseil de la délibération prise en date du 27 février 2013 par Monts et Barrages pour la modification de ses statuts et notifiée le 15 mars 2013. Ces modifications, depuis le préambule jusqu'à l'article 6, portent principalement sur :

- article 1 : dénomination et périmètre : les Syndicat mixte Monts et Barrages est constitué des Communautés de Communes Briançonnais, Portes de Vassivière, Noblat.

- article 5 : administration : Les Communautés de Communes sont représentées par autant de délégués titulaires, élus, que le nombre des communes qui les composent. Des délégués suppléants peuvent être désignés dans les mêmes conditions que les titulaires.

Bureau : Le Comité syndical élit son président puis un bureau composé de 15 membres, dont le président : cinq membres par Communauté de Communes dont trois vice-présidents (un par Communauté de Communes).

Lecture est donnée de l'ensemble de ce texte

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les modifications, énoncées ci-dessus, des statuts de Monts et Barrages tels qu'ils figurent annexés à la présente.

**OBJET : Délibération n°2013-21/RELAIS INFOS SERVICES**

Madame la Présidente fait état de la demande formulée par l'association « Relais Infos Services » qui sollicite une subvention d'un montant de 1€/habitant (en 2012 : 0,80 €/habitant) à laquelle s'ajoute la cotisation de 310 €.

Cette association organise des chantiers d'insertion qui semblent donner satisfaction ; en revanche, les permanences de la plateforme d'information qui sont tenues dans le local de la Communauté de Communes sont très peu fréquentées. Il est donc proposé de maintenir la subvention à la hauteur attribuée en 2012 : 0,80€/habitant et adhésion 310 €.

La proposition d'attribution de subvention est mise au vote ; le résultat s'établit comme suit :

- contre : 4
- abstentions : 11
- pour : 12

Le Conseil communautaire décide à la majorité d'attribuer en 2013 au Relais Infos Services une subvention calculée comme suit : 0,80€/habitant et adhésion 310 €.

**OBJET : Délibération n°2013-20/PRIMES AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE :**

Mme la Présidente expose que diverses indemnités peuvent être attribuées à l'agent auxiliaire de puériculture :

- prime forfaitaire mensuelle, montant de référence au 01.1.1975 : **15,24 €/mois**

- prime spéciale de sujétions : 10 % du traitement brut de l'agent, en l'occurrence :

1 463,17/brut/mois \*10% = **146,32 €/mois**

- prime de service : sur la base d'un crédit global est égal à 7,50 % des crédits de l'exercice utilisés pour les traitements bruts des personnels pouvant prétendre à la prime, le montant individuel est au maximum de 17% du traitement brut de l'agent apprécié au 31 décembre de l'année au titre de laquelle la prime est versée.

En l'occurrence, le crédit global est de (traitement brut EJE/an + traitement brut Auxi. Puéri./an) \*7.50%, soit : (22 003,08 + 17 558,04) \*7.50% = 2 967,08 €/an,

soit 2 967,08 €/12 = 247,26 €/mois

à comparer **au maximum** pouvant être alloué à l'intéressée : 1 463,17 \*17 % = **248,73 €/mois**

Un montant de **247,26 €/mois** pourrait donc être attribué.

Le montant individuel est fixé par arrêté de la Présidente.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer, à compter du 01.04.2013, à l'agent qui occupe le poste d'auxiliaire de puériculture les primes suivantes :

- **prime forfaitaire mensuelle,**
- **prime spéciale de sujétions,**
- **prime de service.**

Le taux individuel sera fixé par arrêté de la Présidente.

**OBJET : Délibération n°2013-24/RÉMUNÉRATION DIRECTEUR ACCUEILS DE LOISIRS :**

Mme la Présidente expose que la rémunération du Directeur de l'Accueil de Loisirs, en contrat CDI, s'établit depuis janvier 2011 en référence à la grille indiciaire « animateur », 6<sup>ème</sup> échelon, soit : indice brut 382 (IM 352 : 1629,86 €/mois) ; or la grille indiciaire a évolué portant l'indice brut du 6<sup>ème</sup> échelon à 393 (IM 358 : 1657,64). Il est proposé de porter la rémunération du Directeur de l'Accueil de Loisirs, à compter du 01.04.2013, à l'indice en vigueur du 6<sup>ème</sup> échelon d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe, soit IB 422 (IM 375 : 1736,36 €).

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide que, à compter du 01.04.2013, la rémunération du Directeur des Accueils de Loisirs, en contrat CDI, s'établira en référence à l'indice en vigueur du 6<sup>ème</sup> échelon d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe, soit IB 422 (IM 375 : 1736,36 €).

**OBJET : Délibération n°2013-25/DIAGNOSTIC ENERGETIQUE/GYMNASE :**

Mme la Présidente indique que la chaufferie du gymnase est ancienne et grosse consommatrice de combustible ; avant d'envisager son éventuel remplacement et vraisemblablement des travaux d'isolation, il conviendrait de faire effectuer un diagnostic énergétique sur ce bâtiment avec étude de faisabilité d'un autre moyen de chauffage et propositions d'isolation. Une telle étude est évaluée à 8500 € H.T., soit 10 166 € TTC. Des subventions peuvent être accordées (Région : environ 70 %). Le plan de financement pourrait être le suivant :

GYMNASE	
DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE	
PLAN DE FINANCEMENT	
<b>DÉPENSES :</b>	
frais étude HT	8 500,00 €
TVA 19,6%	1 666,00 €
<b>TOTAL PREVISIONNEL TTC</b>	<b>10 166,00 €</b>
<b>RECETTES :</b>	
Subvention Région (HT*70%)	5 950,00 €
Autofinancement	4 216,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 166,00 €</b>

*Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :*

- approuve le plan de financement proposé,
- décide de confier à Mme la Présidente le choix de l'engagement d'un bureau pour une telle étude,
- sollicite le bénéfice des subventions prévues pour ce type d'opération, notamment auprès de la Région Limousin.

**OBJET : Délibération n°2013-27/BIBLIOTHÈQUE à ST MÉARD**

Madame la Présidente rappelle au Conseil le projet de création d'une nouvelle bibliothèque relais à St Méard dans un bâtiment qui doit faire l'objet d'une réhabilitation totale. Le bâtiment appartenant à la Commune de St Méard serait cédé à Briance-Combade pour l'euro symbolique. L'avant-projet établi par l'ATEC présente un montant d'opération estimé à 267 900 € H.T., soit 320 400 € TTC.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES	HT	TTC	RECETTES	H.T.	TTC
frais acquisition bâtiment	1 000		ETAT (DRAC) sollicité :		
travaux	224 800		40%/trvx+honoraires(183 800)		73 520
honoraires	21 400		30%/mobilier(22000)		6 600
frais annexes	21 700	25 953	25%/informatique (20000)		5 000
<input type="checkbox"/>			Dép. sollicité 30%/HT		69 000
<input type="checkbox"/>			Région, sollicité		
<input type="checkbox"/>			FCTVA 15,482%*(321604-25953=)		45 773
<input type="checkbox"/>			(29565 €=total TTC- frais div. TTC)		
<input type="checkbox"/>			sous total		199 893
<input type="checkbox"/>			fonds propres et emprunt		121 712
<b>TOTAL</b>	<b>268 900</b>	<b>321 604</b>	<b>TOTAL</b>		<b>321 604</b>

*Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :*

- approuve le projet de création d'une nouvelle bibliothèque relais à St Méard,
- approuve le plan de financement proposé,
- sollicite le bénéfice des subventions prévues pour ce type d'opération.

**OBJET : Délibération n°2013-26/BUDGETS 2013**

Après la présentation par Madame la Présidente des propositions d'inscriptions budgétaires pour le budget principal de la Communauté de Communes, les budgets annexes « Immeubles locatifs », Z.A.E., « Boulangerie » et Service public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) et après délibération, le **Conseil communautaire adopte à l'unanimité les budgets primitifs de l'exercice 2013 dont la synthèse est la suivante :**

B.PRINCIPAL	DEPENSES			RECETTES		
	Dép. de l'exercice	Report	Total section	R.de l'exercice	Report	Total section
Fonctionnement	2 267 524,62		2 267 524,62	2 076 200,00	191 324,62	2 267 524,62
Investissement	1 513 746,08		1 513 746,08	1 228 429,00	285 317,08	1 513 746,08
B.A. LOGEMENTS	DEPENSES			RECETTES		
	Dép. de l'exercice	Report	Total section	R.de l'exercice	Report	Total section
Fonctionnement	46 587,73		46 587,73	46 587,73		46 587,73
Investissement	43 469,04	61 160,96	104 630,00	104 630,00		104 630,00
B.A. Z.A.E.	DEPENSES			RECETTES		
	Dép. de l'exercice	Report	Total section	R.de l'exercice	Report	Total section
Fonctionnement	222 637,53	2 367,36	225 004,89	225 004,89		225 004,89
Investissement	140 000,00	72 237,53	212 237,53	212 237,53		212 237,53
B.A. BOULANGERIE	DEPENSES			RECETTES		
	Dép. de l'exercice	Report	Total section	R.de l'exercice	Report	Total section
Fonctionnement	11 398,90		11 398,90	8 728,00	2 670,90	11 398,90
Investissement	11 158,74		11 158,74	5 330,00	5 828,74	11 158,74
B.A. S.P.A.N.C.	DEPENSES			RECETTES		
	Dép. de l'exercice	Report	Total section	R.de l'exercice	Report	Total section
Fonctionnement	38 740,00	90,00	38 830,00	38 830,00	0	38 830,00
Investissement	27000		27 000,00	27000		27 000,00

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.*

*Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 10 avril 2013.*

*La Présidente,  
Claude COUDRIER*

**OBJET : Délibération n°2013-28/MODIFICATION STATUTS POUR COMPÉTENCE ADHÉSION ECOLE MUSIQUE**

Madame la Présidente expose que, en lieu et place des communes, la Communauté de Communes pourrait adhérer et/ou participer à un syndicat d'Ecole de Musique, les charges relatives au nombre d'élèves pouvant être prises en compte par les communes concernées au moyen de l'ajustement du transfert des charges. Pour ce faire, une modification des statuts est nécessaire.

*Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de demander la modification des statuts de la Communauté de Communes BRIANCE-COMBADE comme suit :*

**Article 6 : Compétences à caractère optionnel**

**Article 6.2.1 développement et aménagement social et culturel**

- *adhésion et/ou participation à un syndicat d'Ecole de Musique.*

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.*

*Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 17 avril 2013.*

*La Présidente,  
Claude COUDRIER*